
Admission à la barre de la section des Tuileries, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Gilbert Romme

Citer ce document / Cite this document :

Romme Gilbert. Admission à la barre de la section des Tuileries, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 75;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39142_t1_0075_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

IX.

LE SECRÉTAIRE DU REPRÉSENTANT LE CARPENTIER DÉPOSE SUR LE BUREAU UN RECUEIL DES TRAITS D'HÉROÏSME QUI ONT SIGNALÉ LA JOURNÉE DE GRANVILLE (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Le secrétaire du représentant du peuple Lecarpentier dépose sur le bureau un recueil des traits d'héroïsme qui ont signalé la journée de Granville.

X.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF DE LA CONDUITE DU CITOYEN GILLES-MICHEL LECOMTE (3).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (4).

La Convention renvoie à l'examen du comité de sûreté générale un mémoire justificatif de

(1) Le dépôt fait par le secrétaire du représentant Le Carpentier n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 4 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Moniteur universel*.

(2) *Moniteur universel* [n° 66 du 6 frimaire an II (mardi 26 novembre 1793), p. 268, col. 2]. D'autre part, nous avons trouvé aux *Archives nationales* carton AFII 263, plaquette 2259, pièce n° 5, la lettre que Le Carpentier adressait à ses collègues de la Convention pour les prévenir du départ de son secrétaire pour Paris. Voici cette lettre :

Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, au comité de Salut public.

« Granville, le 1^{er} jour du 3^e mois, l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« Ma correspondance assidue avec vous, quelque détaillée qu'elle ait été, n'a pu embrasser à la fois le cercle entier de toutes mes opérations et de tous les mouvements des rebelles; il me reste donc encore bien des renseignements à vous donner, et, pour cet effet, je vous envoie mon secrétaire, jeune homme en qui la prudence et la sagacité ont surpassé l'âge et qui, connaissant à fond toutes mes opérations, est, après moi-même, le plus à portée de vous en présenter l'ensemble, et le résultat. Il vous exhibera ses instructions et vous en développera chaque article avec certitude et précision. Il vous donnera surtout des renseignements importants sur l'état actuel et les derniers mouvements des rebelles de la Vendée, que nous avons vus de près pendant le siège de Granville; il vous peindra l'organisation, telle qu'elle est, de la petite armée de la Manche, et le tout ensemble vous donnera des notions d'un intérêt majeur et indispensable.

« Je vous prie donc, citoyens collègues, de lui accorder au plus tôt audience ou un entretien avec quelques-uns d'entre vous; j'attends avec impatience une réponse du comité pour remplir aussitôt le plan ultérieur qu'il m'aura tracé.

« LE CARPENTIER. »

(3) L'envoi du mémoire justificatif du citoyen Gilles-Michel Lecomte n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 4 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal des Débats et des Décrets*.

(4) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 432, p. 73).

la conduite du citoyen Gilles-Michel Lecomte, arrêté par ordre du comité de la section du Mont-Blanc, envoyé par sa femme.

XI.

LETTRE DU REPRÉSENTANT CUSSET, COMMISSAIRE A L'ARMÉE DE LA MOSELLE, POUR ANNONCER QU'ÉTANT MALADE, IL REVIENT A PARIS (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

Cusset, représentant du peuple à l'armée de la Moselle, écrit qu'il est malade. Il revient à Paris.

ANNEXE N° 1

A la séance de la Convention nationale du 4 frimaire an II. (Dimanche 24 novembre 1793).

Comptes rendus, par divers journaux, de la discussion à laquelle donna lieu la pétition de la section des Tuileries, relative à la punition encourue par ceux de ses enfants qui ont lâchement trahi la patrie (3).

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (4)

Le Président annonce que la section des Tuileries demande à être admise à la barre.

Elle entre précédée de deux tambours. Les citoyens et les citoyennes marchent ensemble dans le plus grand ordre. Le plus grand silence règne dans la salle. Les membres du comité révolutionnaire de la section entrent dans la barre.

Le Président de la section obtient la parole. Il dit :

« Les citoyens et les citoyennes de la section des Tuileries ont éprouvé la plus vive douleur en entendant la lecture de la lettre écrite par votre collègue Laplanche, actuellement à Cherbourg. Cette lettre annonce que des enfants dénaturés de la patrie ont trahi leur mère. La section a pris l'arrêté de vous présenter l'adresse qui va vous être lue. »

(1) La lettre de Cusset n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 4 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel*.

(2) *Mercur universel* [5 frimaire an II (lundi 25 novembre 1793), p. 71, col. 1].

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 51, le compte rendu de cette discussion d'après le *Moniteur*.

(4) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 432, p. 64).